

Effectif légal du conseil municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Convocation : **23 mars 2026**

**REGISTRE des PROCES VERBAUX
du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE ST JEAN DE CRIEULON
DEPARTEMENT DU GARD**

SÉANCE du 30 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à dix-huit heures, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Saint Jean de Crieulon, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Dominicus Romain, maire.

Etaient présents les conseillers suivants :

Mesdames : Dupuy Anne, Martina Christiane, Robin Sylvie, Whittell Chantal ;

Messieurs : Delmas Maxime, Dominicus Romain, Elefterakis Jean-Claude, Gasquez Donovan, Marion Daniel, Rigal Noël.

Absence excusée :

Madame Tricoire Agathe (pouvoir donné à M. Rigal Noël)

Le conseil municipal désigne M. Marion Daniel comme secrétaire de séance.

APPROBATION du Procès-Verbal du conseil municipal du 5 mars 2026

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité (11)

APPROBATION du Procès-Verbal du conseil municipal du 20 mars 2026

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité (11)

DELIBERATION N°2026-12

Fixant l'indemnité du maire

Avant le vote les précisions suivantes sont apportées par M. le maire :

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire étant entendu que des crédits nécessaires soient inscrits au budget municipal.

Population : commune de moins de 500 habitants, taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique : 28,1.

Suite à ces informations, après avoir délibéré, le conseil municipal vote à main levée par, 9 voix pour et 2 abstentions, d'accorder à M. Dominicus Romain, l'indemnité de maire à 100% du taux maximal correspondant aux communes de moins de 500 habitants conformément aux textes en vigueur.

DELIBERATION N°2026-13
Fixant l'indemnité des adjoints au maire

Avant le vote les précisions suivantes sont apportées par M. le maire :

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire étant entendu que des crédits nécessaires soient inscrits au budget municipal.

Population : commune de moins de 500 habitants, taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique : 10,89.

Vote pour accorder aux trois adjoints l'indemnité d'adjoint au maire à 100% du taux correspondant aux communes de moins de 500 habitants conformément aux textes en vigueur.

100% du taux maximal.

Suite à ces informations, et après avoir délibéré, le conseil municipal vote à main levée par, 9 voix pour et 2 abstentions, d'accorder à :

- Mme Martina Christiane, première adjointe, l'indemnité d'adjointe au maire au taux correspondant aux communes de moins de 500 habitants, conformément aux textes en vigueur ;
- M. Gasquez Donovan, deuxième adjoint, l'indemnité d'adjoint au maire au taux correspondant aux communes de moins de 500 habitants, conformément aux textes en vigueur ;
- Mme Dupuy Anne, troisième adjointe, l'indemnité d'adjointe au maire à 100% du taux maximal correspondant aux communes de moins de 500 habitants conformément aux textes en vigueur.

Suite à ce vote, M. Rigal Noël interroge sur la décision de voter une indemnité à 100 % à Monsieur le Maire avant qu'il n'ait fait ses preuves dans ses fonctions. En réponse, M. le maire mentionne un choix assumé.

DELIBERATION N°2026-14
Tableau récapitulatif des indemnités

Récapitulatif des indemnités allouées,
A l'unanimité

DELIBERATION N°2026-15
Commission d'appel d'offres

Le maire est président de cette commission pour laquelle doivent être élus 3 titulaires et les 3 suppléants parmi les conseillers municipaux.

Titulaires	Suppléants
Rigal Noël	Delmas Maxime
Martina Christiane	Dupuy Anne
Gasquez Donovan	Elefterakis Jean-Claude

Les suppléants ne sont pas rattachés nominativement aux titulaires.

Vote à main levée : 9 pour, 2 abstentions

DELIBERATION N°2026-16
Commission communale des impôts directs

Cette commission se compose de :

- 1 titulaire et 1 suppléant pour « Commissaires domiciliés hors de la commune » ;
- 1 titulaire et 1 suppléant pour « Commissaires propriétaires de bois et forêts » ;
- 10 titulaires et 10 suppléants pour « Autres commissaires ».

Titulaires	Suppléants
<i>Commissaires domiciliés hors de la commune (mais propriétaires sur la commune)</i>	
Mme Haussaman Catherine	Mme Bourgoïn Catherine
<i>Commissaires propriétaires de bois et forêts</i>	
M. Therrond Jean-Marie	Mme Robin Sylvie
<i>Autres commissaires</i>	
M. Dominicus Romain	M. Remezy Gérard
M. Gasquez Donovan	M. Cambou Patrick
M. Siew Stéphane	M. Martina Pierre
M. Baudin Jean-Claude	M. Arnaud Stéphane
Mme Almari Monique	Mme Malaval Agnès
M. Busson Christian	Mme Cariou Claire
Mme Ranc Martine	M. Ropars Benoît
M. Sergent Pascal	M. BLoche Gérard
Mme Papon Lucille	M. Monsellier Jérôme
Mme Rifkin Sonia	M. Elefterakis Jean-Claude

Vote à main levée : unanimité

Monsieur Rigal Noël mentionne qu'il pensait que ces propositions de candidatures auraient fait objet d'échanges préalables lors de cette séance du conseil municipal ; M. le maire répond qu'il lui appartient d'avancer ces propositions de candidature.

DELIBERATION N°2026-17
Commission contrôle des listes électorales

Deux titulaires sont désignés d'office. Il s'agit du plus âgé de chaque liste parmi les conseillers municipaux.

Titulaires
M. Marion Daniel
M. Rigal Noël

Des noms de personnes de la commune seront demandés ultérieurement pour que la préfecture en choisisse 2 et désigne 2 délégués de l'administration.

Vote à main levée : unanimité

DELIBERATION N°2026-18
Commission conseiller défense

M. le maire fait lecture d'un texte relatif au rôle du conseiller défense.

Candidat : M. Gasquez Donovan

Vote à main levée : unanimité

DELIBERATION N°2026-19

Délibération du quart : reprise des restes à réaliser de 2024

Pour une question technique, la délibération du 3 février 2026 est à reprendre.

Il s'agit d'un document relatif au paiement des travaux réalisés en 2025 pour la réfection de la rues Antoine Astruc et d'une partie du Chemin de la Colline. Une erreur d'écriture qui ne change en rien les montants à régler mais entrave le paiement doit être corrigé. M. le maire présente les documents à corriger et sollicite le vote du conseil municipal pour le changement à apporter.

Vote à main levée : unanimité

DELIBERATION N°2026-20

Correspondant CAUE (Conseil Architecture d'urbanisme et d'Environnement)

Candidate : Mme Martina Christiane

Vote à main levée : unanimité

DELIBERATION N°2026-21

Liste des Commissions Communales

M. le maire présente une liste de commissions proposées par lui et ses adjoints.

Commission	Contenu
Urbanisme et infrastructure	Voirie, réseaux, travaux divers, chemins communaux et cimetière, éclairage public, bâtiments communaux
Communication	Site internet communal, support numérique et papier, journal et infos culturelles
Vie du village	Fêtes, cérémonies, regroupement des jeunes, vie associative et achats groupés
Eau et assainissement	
Commission sociale	Enfance, personnes âgées, aide aux services à la personne, transports scolaires
Finances	
Espaces verts et patrimoine	Embellissement du village
Sécurité	Défibrillateur, sécurité dans les lieux publics (foyer, parc enfants, ...)
Agriculture et tourisme	

En complément des conseillers municipaux, ces commissions sont aussi ouvertes aux habitant-e-s du village.

À tout moment de cette mandature, d'autres personnes pourront intégrer ces commissions.

Commission	1 titulaire, 1 suppléant et des membres
Urbanisme et infrastructure	M. Rigal Noël, M. Elefterakis Jean-Claude, Mme Martina Christiane, M. Gasquez Donovan, M ; Delmas Maxime
Communication	M. Marion Daniel, M. Delmas Maxime, Mme CARIOU Claire, Mme Whittell Chantal,
Vie du village	M. Gasquez Donovan, Mme Whittell Chantal, M. Delmas Maxime, Mme Dupuy Anne, M. Rigal Maxime, Mme Robin Sylvie, M. Grève Alexis
Eau et assainissement	M. Elefterakis Jean-Claude, Mme Martina Christiane, M. Dominicus Romain, Mme Hoppe Nathalie
Commission sociale	Mme Robin Sylvie, Mme Dupuy Anne, Mme Whittell Chantal, Mme Volto Aurélie, M. Gasquez Donovan, Mme Delmas Ana
Finances	M. Dominicus Romain, M. Delmas Maxime, M. Elefterakis Jean-Claude, Mme Hoppe Nathalie
Espaces verts et patrimoine	Mme Dupuy Anne, M. Marion Daniel, M. Gasquez Donovan, Mme Martina Christiane
Sécurité	M. Gasquez Donovan, M. Elefterakis Jean-Claude, Mme Volto Aurélie
Agriculture et tourisme	M. Marion Daniel, M. Dominicus Romain, Mme Dupuy Anne

Vote à main levée : unanimité

Dans l'assistance, Mme Rifkin Sonia attire l'attention du conseil municipal sur une nécessité de cohérence entre les rôles tenus dans ces commissions et ceux des commissions de la communauté de commune. En réponse M. le maire mentionne que les commissions de la communauté de commune ne sont pas encore connues mais qu'il devrait en être ainsi.

DELIBERATION N°2026-22

Désignation des délégués titulaires et suppléants aux syndicats intercommunaux

Syndicat des eaux (SIAEP) :

2 titulaires et 2 suppléants (membres du conseil municipal ou non)

Titulaires	Suppléants
M. Elefterakis Jean-claude	Mme Whittell Chantal
M. Delmas Maxime	Mme Martina

Syndicat pour l'électricité (SMEG) :

2 titulaires et les 2 suppléants (conseil municipal ou non)

Titulaires	Suppléants
Mme Martina Christiane	M. Delmas Maxime
M. Dominicus Romain	Mme Robin Sylvie

DELIBERATION N°2026-23

Lieu et tenue du conseil municipal

Débat pour la tenue du conseil municipal à la mairie ou au foyer municipal, ce qui faciliterait l'accueil des villageois qui souhaiteraient assister au conseil. La décision de déplacer la tenue du conseil municipal au foyer municipal serait alors définitive pour l'ensemble de la mandature.

Au regard des anciens conseils municipaux, il a été avancé les propositions suivantes :

- de réaménager la salle où il se tient afin de pouvoir accueillir une assistance plus importante ;
- et si cette assistance est trop importante pour être accueillie dans de bonnes conditions, de reconsidérer ce point pour un éventuel déplacement vers le foyer.

Vote à main levée : unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Mme Hoppe demande si les travaux de réfection provisoire des Chemins de la Colline, Chemin des Chênes et Chemin Bos Nègre sont terminés, car une partie du chemin de la Colline n'a connu à ce jour alors aucune intervention (PV du conseil municipal en date du 3 mars 2026).

M. le maire répond qu'il reste encore un passage complémentaire à assurer, qu'il vérifiera dans les dossiers ad hoc si l'ensemble du Chemin de la Colline était prévu dans les travaux et s'en assurera aussi auprès de l'ancien maire.

PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

16 avril 2026 (Budget)

04 juin 2026

Des séances de préparation à ces conseils doivent être programmées.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 19h10.